



BAILLEURS SOCIAUX



Les fiches outils de l'URHAJ Île-de-France sont conçues pour les salarié-e-s du réseau Habitat Jeunes, afin de leur donner à voir qui sont les acteurs à solliciter pour accompagner les jeunes vers leur futur logement autonome, et comment les mobiliser !

Un bailleur social, qu'est-ce que c'est ?

Un bailleur social, ou organisme de logement social (OLS) a plusieurs missions :

- Construire des logements sociaux et gérer leur patrimoine (le maintenir en bon état et le réhabiliter)
- Louer ces logements sociaux aux ménages éligibles

Les bailleurs sociaux peuvent être des organismes publics (Offices Publics de l'Habitat) ou privés (Entreprises Sociales pour l'Habitat, Coopératives Hlm), mais ils ont tous une mission d'intérêt général et bénéficient d'un agrément de l'Etat.

Avec **1 364 025** logements sociaux, la région Île-de-France représente **26,8 %*** du parc social métropolitain au 1er janvier 2022.

*Direction Régionale et Interdépartementale de l'Hébergement et du Logement / Service des Observatoires, des Études et de l'Évaluation

Quels jeunes peuvent accéder au parc social ?

La quasi-totalité des jeunes des résidences-FJT peuvent en bénéficier : en réalité **70% de la population française est éligible au logement social**, c'est-à-dire qui a des ressources inférieures aux plafonds du logement social.

Attention, il existe plusieurs types de logements sociaux et tous ne sont pas accessibles pour tout le monde. L'accessibilité dépend des ressources : **les logements les moins chers sont réservés aux ménages ayant le moins de ressources.**

Comme l'accès au logement social est très long en Ile-de-France, il n'est pas rare d'entendre que les jeunes ont très peu de chances d'accéder au logement social. Pourtant, la part de moins de 30 ans dans le parc social est en augmentation et représente désormais 29% des locataires !*

*Institut Paris Région, 2022

Les 3 principaux types de logements sociaux

PLS

Pour les ménages avec plus de ressources = Loyer plus cher

PLUS

PLAI

Pour les ménages avec moins de ressources = Loyer moins cher

Cliquez sur [ce lien](#) pour accéder aux plafonds de ressources

Des outils à communiquer aux jeunes

Voir pages 2 et 3 :

- un récap sur la création de sa demande de logement social
- une liste de sites où on trouve des propositions de logements sociaux

Comment faire votre demande de logement social ?

1. Vérifiez votre éligibilité

- Il faut être citoyen français ou étranger avec un titre de séjour valide.
- Respecter les conditions de revenus.
- [Testez votre éligibilité](#)

2. Remplissez le formulaire de demande

- Remplissez le formulaire de demande de logement social en ligne.
- [Ma demande de logement social](#)



3. Rassemblez les documents nécessaires

- Pièce d'identité ou titre de séjour, dernier avis d'imposition ou de non-imposition, justificatifs de revenus (fiches de paie, allocations, etc.), document pouvant appuyer votre demande (situation familiale, handicap, etc.).

4. Prioriser votre demande

- S'informer sur le DALO : Le droit au logement opposable (DALO) est un dispositif légal en France permettant aux personnes mal logées d'obtenir une aide plus rapide.
- Être inscrit sur SYPLO. Pour cela, il faut demander de l'aide à un travailleur social de la résidence.



5. Suivez et renouvelez votre demande

- Votre demande reste valable pour une durée d'un an et doit être renouvelée annuellement avant sa date d'expiration, avec la possibilité de suivre son état en ligne.

6. Réponse et proposition de logement

- Si acceptée, un bailleur social proposera un logement, à accepter ou refuser.

Où chercher des logements sociaux ?

Pour trouver un logement social, il faut **multiplier ses chances** !

Pour cela, **cherchez activement** :

- Certains **baillleurs sociaux** offrent la possibilité d'un accès direct aux logement.
- **Les mairies** peuvent vous proposer des offres de logement social
- **Al'in** est une plateforme avec des propositions de logement social

Pour faciliter votre recherche, l'URHAJ a recensé une liste de bailleurs sociaux qui proposent des logements sociaux sous forme de "location choisie" directement sur leurs sites internet.

Il ne reste plus qu'à **cliquer et à postuler** !

